Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260320-DCM2026_028-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
16 mars 2026

AFFICHÉE LE :
16 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
20 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 15
VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt mars à 20 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENTRIC Alexis, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice.

Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alban.

DCM2026/28 – Information sur la désignation de conseillers délégués.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les articles L.2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales lui offrent la possibilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des Conseillers municipaux, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

Certaines compétences n'ayant pu être rattachées aux délégations confiées aux Adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu de leur spécificité, le Maire décide de créer 3 postes de Conseillers municipaux délégués dans les domaines suivants :

- Vie sociale : Fatima FRÉMON
- Culture : Frédéric MORVAN
- Bâtiments : Estelle LEBRUN.

Les délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, prend acte.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Alexis GENTRIC

MAIRIE de LANDUDEC 29710 LANDUDEC